



Commission sabordée, Conseil bloqué, les droits humains oubliés?

ONU • Représentant du Centre Europétiens monde auprès des Nations Unies, Malik Özden s'inquiète du retard pris dans la création du nouveau Conseil des droits humains. Craignant le vide institutionnel en la matière, l'ONG appelle à passer outre l'opposition de Washington.

MALIK ÖZDEN*

En septembre dernier, le Sommet mondial réuni à l'occasion du soixantième anniversaire de l'ONU, décida – suivant les propositions du secrétaire général de cette institution – de remplacer la Commission des droits de l'homme (CDH) par un Conseil des droits de l'homme (CoDH), laissant le soin de régler les modalités de sa mise en place à l'Assemblée générale (AG).

Le 23 février 2006, le président de l'AG a rendu public un projet de résolution fixant le mandat et la composition du nouveau Conseil des droits de l'homme. Selon ce document, le nouveau Conseil sera un organe subsidiaire de l'Assemblée générale, composé de 47 membres élus par la majorité absolue de l'AG pour une durée de trois ans et rééligible immédiatement qu'une seule fois. Les contributions à la défense et à la promotion des droits humains et la pleine coopération avec le futur Conseil seront parmi les critères d'élection à ce nouvel organe. De plus, chaque membre devra se soumettre à l'examen de ses pairs quant au respect des droits humains dans son propre pays. Un membre qui commettrait des violations graves et systématiques des droits humains serait suspendu par 2/3 des votants de l'Assemblée générale.

Le nouveau Conseil des droits de l'homme sera basé à Genève et tiendra au moins trois sessions annuelles pour une durée minimum de dix semaines. Il pourra également être convoqué en session extraordinaire sur demande d'un tiers de ses membres.

Le projet du président de l'Assemblée générale prévoit l'élection des membres du futur Conseil pour le 9

mai et sa première session le 19 juin, et recommande au Conseil économique et social, dont dépend l'actuelle CDH, la suppression définitive de cette instance pour le 16 juin.

Un veto pour les USA?

Ce compromis, obtenu à la suite d'après négociations, n'a pas reçu les faveurs des Etats-Unis qui cherchent à bloquer le vote sur cette question. Selon eux, le futur CoDH devrait être en quelque sorte un Conseil des sécurité bis où ils pourraient faire la pluie et le beau temps selon leurs propres critères et intérêts. L'ambassadeur de ce pays n'a-t-il pas récemment déclaré que les membres permanents du Conseil de sécurité devaient également avoir des sièges permanents dans le CoDH? Les Etats-Unis ne continuent-ils pas à exiger un nombre restreint d'Etats (maximum trente) au sein du nouvel organe qui montreraient «pattes blanches» pour y entrer, sans se soucier de leur propre comportement en matière de droits humains?

Compromis insatisfaisant

Il est vrai que le cadre décrit dans le projet de résolution est effectivement loin d'être satisfaisant, mais ce n'est pas pour les mêmes motifs que ceux soutenus par les Etats-Unis bien sûr.

Par exemple, l'examen de la situation des droits humains dans un des Etats membres du futur Conseil par ses pairs n'est ni réaliste ni souhaitable. En effet, comme nous l'avons déjà affirmé en d'autres occasions, il est certainement peu crédible qu'un organe intergouvernemental prenne des décisions sur ses membres, étant donné que les Etats qui y votent sont à la fois juges et parties. Il faut renforcer les organes conventionnels – com-



L'Assemblée générale des droits de l'homme à Genève a été suspendue le 13 mars pour une durée d'une semaine. KEYSTONE

posés d'experts indépendants – qui ont justement le mandat de le faire et pousser tous les Etats à adhérer à tous les traités dans le domaine des droits humains.

Difficultés pour le Sud

Il en est de même pour la tenue de plusieurs sessions dudit Conseil qui sont étalées sur l'année. Cela créera des difficultés supplémentaires pour de nombreux délégués gouvernementaux et non gouvernementaux, en particulier du Sud, qui ne pourront pas y assister, faute de moyens et de disponibilité de leurs rares experts. De plus, ce procédé risque de marginaliser certaines thématiques à traiter par le Conseil.

Nous étions contre le lancement de cette réforme dans les rapports de force actuels et n'avons cessé de le répéter. La situation actuelle semble nous donner raison. Cependant, malgré ses lacunes – la liste précitée est non exhaustive – il faut soutenir la mise en place du futur Conseil, telle que prévue par le projet de résolution du président de l'Assemblée générale. Pourquoi?

Condamnés à l'imperfection

Tout d'abord, il faut bien convenir que toute action ou décision au sein d'une organisation multilatérale telle que l'ONU – donc issue de négociations entre Etats – est condamnée à être imparfaite, puisque le fruit d'intérêts divergents. Deuxièmement, l'Assemblée générale fixe un délai de cinq ans au nouveau Conseil afin qu'il revioie, s'il y a lieu, son fonctionnement à la lumière de sa pratique.

Troisièmement, et c'est le plus important, il faut éviter un vide dans le domaine des droits humains, car une non-décision ou une prise de décision

laissée à la traîne paralysera les mécanismes de la Commission des droits de l'homme¹. Cela sera donc préjudiciable pour la défense et la promotion des droits humains.

L'irresponsable dénigrement de la Commission

Les Etats-Unis, plusieurs autres pays, le secrétaire général de l'ONU, diverses ONG et les grands médias ont lancé une telle campagne de discrédit sur la CDH – largement à tort, même si l'on pouvait lui adresser des critiques – que cette dernière ne s'en relèvera pas et que tout ce qu'elle dira ou fera n'aura plus aucun poids aux yeux d'une opinion publique manipulée par un tapage médiatique honteux et irresponsable.

Il ne faut donc pas que l'organe principal de l'ONU en matière de droits humains, la CDH, soit de facto rendu caduc et qu'il ne soit pas remplacé.

Se passer des Etats-Unis

C'est ce qui est arrivé malheureusement le 13 mars dernier. En effet, la CDH a reporté d'une semaine la tenue de sa 62^e session, en violation flagrante de son règlement. Cette situation risque de perdurer si les Etats n'assument pas leur responsabilité. En effet, il n'est pas normal ni tolérable que la communauté internationale cède au chantage de l'un de ses membres, fût-il le plus puissant. Elle doit – si nécessaire – se passer des Etats-Unis pour voter la résolution en question. En bonne logique, ces derniers ne devraient pas être élus au futur Conseil, vu que leurs récentes pratiques dans le cadre de la lutte dite antiterroriste en Afghanistan, en Irak, en Europe et à Guantanamo – pour ne citer que celles-là – vont à l'encontre

des critères retenus par l'Assemblée générale.

Aujourd'hui, un Conseil des droits de l'homme sans les Etats-Unis peut, même doit, être tout à fait envisageable, étant donné le «casier judiciaire» de ces derniers dans ce domaine. Ils tenteront bien sûr de le discréditer par tous les moyens. Mais cette tâche ne sera pas si aisée, car ils seront isolés comme cela est arrivé lors qu'ils ont quitté l'UNESCO avec fracas il y a vingt ans. L'absence de ce pays et la cessation de leurs contributions financières à cette institution ont à peine été remarquées. Comme chacun le sait, leur récent retour n'était pas motivé pour des raisons louables. De plus, l'éviction de ce pays de la 58^e session de la CDH en 2002 a été bénéfique pour les droits humains, puisque c'est la seule fois où la résolution sur le droit à l'alimentation a été adoptée par consensus alors qu'elle rencontre systématiquement l'opposition du gouvernement des Etats-Unis.

Sauver le multilatéralisme

Toute démission de la part de la communauté internationale ne fera qu'accentuer l'affaiblissement du système multilatéral qu'est l'ONU et ne fera que renforcer l'unilatéralisme des Etats-Unis, donc la loi du plus fort. C'est pourquoi, nous lançons un appel à toute la communauté internationale pour la sauvegarde des droits humains au-delà des intérêts égoïstes. I

* Représentant permanent de l'ONG genevoise CETIM (www.cetim.ch) auprès de l'ONU.

¹ Rapporteurs spéciaux, experts indépendants, Groupes de travail et la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

IN MEMORIAM

HOMMAGE Un an après le décès d'Alain Marquet, député vert au Conseil municipal de Genève, Philippe Schneider nous rappelle les combats qu'il a menés.

Alain,

Voilà un an que tu t'en es allé, et comme la «lettre de lecteur» était un mode d'expression que tu utilisais beaucoup, c'est à travers elle que je me souviens...

Je ne te trouvais pas toujours très nuancé dans tes missives, mais toujours honnête, incisif et pertinent. Faire la lumière sur nos faces les plus sombres, amener le lecteur à prendre conscience, l'obliger à faire des choix, voilà les objectifs que tu t'assignais quasi quotidiennement. Tu nous en faisais voir aussi de toutes les couleurs en collectionnant, dans ton journal

«lautreinfo.org», les absurdités de notre monde, les blessures et les souillures que l'on (s')inflige à notre planète. L'addition de nos bassesses ainsi énumérées et le manque cruel de réaction de la majorité de la population et surtout de tes collègues politiques étaient à faire désespérer... c'est toujours le cas, crois-moi.

Je pensais à toi ces jours de stratus et je me demandais comment tu t'y serais pris pour réveiller notre conscience bien anesthésiée... On crève sous les particules fines, mais la seule recommandation sérieuse de nos autorités aura été de prier les personnes âgées et les enfants de rester chez eux, d'éviter la marche à pied et le vélo... et rouler, rouler petits bolides, surtout ne vous arrêtez pas, ne changez rien, on fonce dans le mur, alors restons le plus longtemps possible inconscients... A l'heure du Salon de l'auto, où des milliers de pèlerins viennent y rendre leur messe an-

nuelle, tu aurais trouvé les mots et surtout le verbe pour dénoncer le délire de cette société suicidaire.

Contrairement à l'un de tes derniers combats politiques, ton parti, les Verts, ne va pas soutenir la gratuité des transports publics... dommage! Ils sont comme la plupart d'entre nous, ils font des compromis avec le réel, ils pèsent les arguments, ils pensent aux élections, ils se veulent raisonnables... ils pensent «gris-clair»... mais finalement tu me manques avec ton «vert citron», bien acide, bien dérangeant, tes collègues en sont au «vert bouteille», politiquement correct et tant pis pour une partie de nos idéaux...

Tu avais beaucoup d'exigence pour toi et pour les autres... peut-être plus que tu ne pouvais en supporter et puis tu cachais précieusement un jardin bien secret.

On ne se voyait pas tous les jours, mais assez souvent pour partager la dernière blague en

vogue, souvent grinçante et grivoise, parfois cynique puisqu'il faut ça pour supporter le reste... Le sac de restes que tu nous a laissé au bord du chemin et dans lequel j'essaie (même si cela ne m'est pas toujours très facile), avec d'autres, de rajouter des éléments que toi aussi tu aimais (mais il faut croire pas assez), à savoir un peu de plaisir, plaisir d'un moment en famille, plaisir d'un repas entre ami(E)s, plaisir d'un bon film, d'une bonne bouteille, d'une animation de quartier, d'un moment de partage entre voisins, d'intimité... C'est donc sans toi que nous continuons à naviguer à vie avec plus ou moins de lucidité entre des moments de rires et de petits bonheurs fugaces et des peines et des difficultés qui forment l'accompagnement.

Tu nous as quitté, c'était ton choix.

Un an déjà...

PHILIPPE SCHNEIDER,
Genève